

Survol des commotions cérébrales

Cette section vise à fournir aux conseils scolaires des informations fondées sur des données probantes concernant la définition d'une commotion cérébrale (y compris le syndrome du second impact), les personnes qui peuvent poser un diagnostic ou aider en cas de commotion cérébrale, et les tests présaison.

L'expression « commotion cérébrale » désigne un diagnostic clinique posé par un médecin ou un membre du personnel infirmier praticien. Le personnel des écoles et du conseil scolaire ou les bénévoles ne peuvent pas diagnostiquer une commotion cérébrale, mais doivent conseiller aux élèves chez qui une commotion cérébrale est soupçonnée et à leurs parents ou personnes tutrices de consulter un médecin ou un membre du personnel infirmier praticien pour obtenir une évaluation médicale (ministère de l'Éducation, NPP no 158, 2020).

Définition :

Une commotion cérébrale est une lésion cérébrale traumatique qui provoque des changements dans le fonctionnement du cerveau, entraînant des indices visibles (signes) et des symptômes qui peuvent apparaître immédiatement ou dans les heures ou les jours suivant la blessure. (Parachute, 2024)

Une commotion cérébrale :

- peut être causée par un coup à la tête, au visage, au cou ou au corps, qui cause une soudaine secousse à la tête et un déplacement rapide du cerveau à l'intérieur du crâne (Parachute, 2024);
- peut avoir lieu sans causer de perte de conscience. En fait, la plupart des commotions cérébrales ne sont pas associées à une perte de conscience (Parachute, 2024);
- ne peut généralement pas être détectée par les rayons X, les tomodensitogrammes (CT scan) ou les IRM (Parachute, 2024);
- entraîne généralement des symptômes pouvant durer jusqu'à quatre semaines, mais, dans certains cas, les symptômes peuvent se prolonger (Parachute, 2024; Patricios et coll., 2023).

Syndrome du second impact

Les recherches suggèrent qu'une personne qui subit une deuxième commotion cérébrale avant que les symptômes associés à la première ne disparaissent est susceptible de connaître une période de récupération prolongée et possiblement de développer le syndrome du second impact. Il s'agit d'une affection rare qui provoque un gonflement rapide et démesuré du cerveau et qui entraîne souvent des résultats catastrophiques.

Qui peut poser un diagnostic d'une commotion cérébrale ou aider à sa prise en charge?

Au Canada, les médecins et le personnel infirmier praticien sont les seuls professionnels de la santé autorisés dont le champ d'exercice correspond aux exigences requises pour évaluer une commotion cérébrale soupçonnée et poser un diagnostic. Dans les régions géographiques du Canada où l'accès aux médecins et au personnel infirmier praticien est restreint (c'est-à-dire les collectivités rurales, éloignées ou du Nord), un professionnel de la santé autorisé, comme un membre du personnel infirmier ayant un accès préétabli à un médecin ou à un membre du personnel infirmier praticien, peut remplir ce rôle. (Parachute, 2024)

D'autres professionnels de la santé autorisés (par exemple, personnel infirmier, physiothérapeutes, chiropraticiennes et chiropraticiens, et thérapeutes du sport) peuvent aider à la prise en charge du rétablissement de l'élève, mais ne peuvent pas poser un diagnostic de commotion cérébrale.

Tests présaison (ou « baseline »)

Les tests présaison consistent à l'utilisation, chez un athlète, de certains outils d'évaluation d'une commotion cérébrale avant la participation à un sport, généralement avant le début d'une saison sportive, afin d'obtenir des mesures de base ou des mesures antérieures aux blessures. Les recherches les plus récentes indiquent que ces tests ne sont pas requis pour les soins prodigués aux jeunes athlètes qui ont subi une commotion cérébrale soupçonnée ou diagnostiquée et ne sont pas recommandés. (Parachute, 2024)

Références

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (31 janvier 2020). NPP n° 158 : Politiques des conseils scolaires sur les commotions cérébrales. <https://www.ontario.ca/fr/document/education-en-ontario-directives-en-matiere->

Parachute. (2024). Lignes directrices canadiennes sur les commotions cérébrales dans le sport, 2e édition.

Repéré au : <https://parachute.ca/fr/ressource-professionnelle/collection-commotion-cerebrale/lignes-directrices-canadiennes-sur-les-commotions-cerebrales-dans-le-sport/>

Patricios, J. S., et al. (2023). Déclaration consensuelle sur les commotions cérébrales dans le sport : 6e Conférence internationale sur les commotions cérébrales dans le sport, Amsterdam, octobre 2022. British journal of sports medicine, 57(11), 695–711. <https://doi.org/10.1136/bjsports-2023-106898>

Stovitz, S. D., Weseman, J. D., Hooks, M. C., Schmidt, R. J., Koffel, J. B., & Patricios, J. S. (2017). What Definition Is Used to Describe Second Impact Syndrome in Sports? A Systematic and Critical Review. Current sports medicine reports, 16(1), 50–55. <https://doi.org/10.1249/JSR.0000000000000326>